

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 février 2024

Liste des délibérations examinées affichée le 13 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2024

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Céline MAROLLEAU à Laure LAURENT, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOUY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PROJET D'INSTALLATION DE
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
EN TOITURE DU B612**

Délibération : 02.2024.011

Transmis en préfecture le : 13/02/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

La commune de Saint-Genis-Laval souhaite s'engager dans l'installation d'équipements photovoltaïques sur ses bâtiments publics. En effet, munir les infrastructures d'installations productrices d'énergie renouvelable répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, la ville est engagée dans le Plan Climat 2030 de la Métropole de Lyon, ainsi que dans la démarche Territoire engagé pour la transition écologique.

La réflexion d'ensemble menée par la commune a permis de dégager les éléments suivants dans son plan d'action visant le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments lui appartenant :

- Une exploitation en autoconsommation compte tenu des évolutions réglementaires et des perspectives d'augmentation du coût de l'électricité ;
- Une électricité produite sur plusieurs bâtiments communaux pour maximiser l'autoconsommation ;
- Une optimisation de l'occupation de la toiture pour installer la puissance la plus importante possible compte tenu des contraintes d'accessibilité techniques et réglementaires.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la médiathèque B612 participerait à la maîtrise énergétique d'un bâtiment considéré comme un important consommateur à l'échelle de la commune.

La commune a donc eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage désignée le 7 septembre 2023. Le projet retenu prévoit une installation sur le toit sud en surimposition. Cette solution de calepinage offrira le meilleur rendement, permettant une installation de 45.6 kWc avec une cible de 1066 kWh / kWc / an. L'énergie produite estimée sur une année sera approximativement de 48 624 kWh. L'exploitation se fera en autoconsommation.

Les travaux ont été estimés à 89 400 euros HT lors du dernier estimatif financier remis par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce montant est susceptible d'évoluer légèrement, au regard du mode de fixation des panneaux à préciser. L'installation est attendue au cours du second semestre 2024, à la suite de travaux de deux mois environ.

Ce projet est susceptible de bénéficier, notamment, du concours financier de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les financements seront sollicités par décision de madame la maire, dans le cadre de sa délégation de compétence. Les demandes de subvention devant être déposées avant le vote du budget, la présente délibération a pour objet de marquer l'engagement de la commune dans le projet présenté ci-avant.

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 1er février 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la médiathèque B612, située 49 avenue Georges Clémenceau, pour un coût estimé à 89 400 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Frédéric RAGON**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.